

(1)

R.E.N.V.A

REGIE DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 septembre 2025

Présidente de séance : Mme Anne GALLO-KERLEAU

Membres autorisés au vote : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mr Régis FERRON (Président du CN Baden), Mme Marie BOYRON et/ou Cécile de COCKBORNE (Co-Présidentes de La Mouette Sinagote-VP RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 10 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

Membres présents autorisés au vote : Mme Noëlle CHENOT (Maire de Surzur), Mme Anne GALLO-KERLEAU (Maire de St-Avé - Présidente RENVA), Mr Michel GILLET (Mairie de Vannes), Mr Roland NICOL (Mairie de Sarzeau), Mme Marie BOYRON (Présidente de La Mouette Sinagote-VP RENVA), Mme Vanessa BOHE* (Présidente CN Arradon)

Soit : 6 Membres

**Double voix (cf statuts)*

Total des voix : 6

Membres avec pouvoirs :

Membres excusés : Mme Lucile BOICHOT (Mairie d'Arradon), Mr Patrick ÉVENO (Maire de Baden), Mr Régis FACCHINETTI (Mairie de Séné), Mr Régis FERRON (Président du CN Baden),

Membres invités : Mme Karine LE BRETON (DGA GMVA), Mr Vincent FRAVAL (Directeur RENVA), Mr Loïc BEZIAUD (représentant élu du CSE)

2

R.E.N.V.A
REGIE DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Objet de la délibération :

Délibération 1 – CONVENTION Carte Achat Public

Madame la Présidente expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article 11 des statuts de la RENVA énumère les attributions du directeur et conformément à l'article R2221-28 du code des collectivités territoriales.

La convention Carte Achat Public avec la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire signée le 15/06/2019 a cessé le 30/06/2025. Des avenants ont été signés pour une prolongation au 30/09/2025 puis au 31/12/2025.

La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire nous propose 2 options pour son renouvellement :

Conditions actuelles : 75€ + 0.40% commissions par achat

Proposition 1 : 20 €/mois + 0% commission

Proposition 2 : 15 €/mois + 0.40% commission

Le Conseil d'Administration de RENVA, après avoir pris connaissance des conditions particulières et générales formant le contrat établi par la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire, décide :

Article 1

Pour payer ses achats au comptant ou par internet, RENVA contracte auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire une convention avec les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'autorisation actuelle : 25 000 €
- Point de Départ : 01/01/2026
- Durée : 3 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Prélèvement sur le compte, avec accord du SGC (Service Gestion Comptable de Vannes)

R.E.N.V.A

REGIE DES EQUIPEMENTS NAUTIQUES de VANNES AGGLO

Article 2

M. Vincent FRAVAL, directeur, est autorisé à signer la proposition 1 dont le texte est annexé à la présente délibération et la convention.

Le quorum, constaté, le Conseil d'Administration délibère et,

- délègue à Monsieur le Directeur de la R.E.N.V.A, le pouvoir de signer la convention auprès de l'organisme bancaire selon les conditions énoncées.

Résultat des votes

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 0

La Présidente de la R.E.N.V.A

Mme Anne GALLO-KERLEAU



**CAISSE
D'ÉPARGNE**
Bretagne Pays de Loire

Bretagne Pays de Loire
Vous être utile.

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 056-801932468-20250930-DEL1 300925-DE



COTISATION

Cotisation pour la première carte	20 € / mois
Cotisation par carte supplémentaire	20 € / mois / carte

Services compris dans la cotisation de la carte :

- Commande des cartes prévues au contrat
 - Assurances Utilisation Frauduleuse et Usage abusif
 - Service CE net-SP :
 - o Administration des cartes (attribution des plafonds par porteur, par transaction, services et accepteurs)
 - o Référencement des fournisseurs (saisie n° SIRET et plafonds des fournisseurs)
 - o Consultation et suivi des achats réglés par carte (par porteur, par service)
 - o Consultation de l'encours du compte technique (opérations au débit et au crédit du compte technique)
 - o Validation des opérations (validation des opérations réglées à distance et avant mise en relevé d'opérations)
 - o Mise à disposition d'interfaces comptables et relevés d'opérations (relevé format PDF)
 - o Alertes par messagerie (message envoyé lors de l'émission d'un Relevé d'opérations ou lors d'une contestation)

COMMISSION SUR FLUX

Commission par transaction	0,00%
----------------------------	-------

Autres coûts	
Taux d'intérêts de l'avance de trésorerie	Sans intérêt
Pénalités de retard	Taux BCE disponible sur le site internet de la Banque de France + 700 points de base

Frais à l'acte	
Frais d'opposition Carte Achat Public	
Frais de contestation sur opération d'achat	Inclus dans la cotisation carte
Frais de suppression d'une Carte Achat Public	
Frais de re-fabrication Carte Achat Public	10 €
Frais de réédition de code confidentiel Carte Achat Public	10 €

Accompagnement par ½ journée*	
Mise en place du paramétrage des cartes et formation des collaborateurs	1ère demi-journée offerte
Demi-journée de formation complémentaire	400 €

** Ces prestations sont assujetties à la TVA.*

Document non contractuel

REFERENCES AND NOTES